

<b>FICHE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DE L'ACTION D'INITIATION DES FRANÇAIS AUX GESTES QUI SAUVENT</b>
---

Période :

Les weekends du mois de février 2016.

Objectif :

Initier les Français aux gestes qui sauvent.

Contenu de l'action :

Cette initiation est clairement distincte de la formation aux premiers secours de niveau PSC 1.

L'initiation sera organisée autour de deux modules d'une heure chacun

- un module « alerter, masser, défibriller »
- un module « traitement des hémorragies »

Un référentiel pédagogique national précisant le contenu de ces deux modules a été conjointement élaboré par les partenaires de l'action. Il sera diffusé début janvier auprès des préfetures et des établissements scolaires, des services d'incendie et de secours, des associations agréées de sécurité civile.

Partenaires de l'action

Services d'incendie et de secours, établissements scolaires et formateurs internes de l'éducation nationale sur la base du volontariat, maires, associations agréées de sécurité civile et unions départementales de sapeurs-pompiers. Les services de police et de gendarmerie pourront être associés.

Modalités pratiques d'organisation de l'action

Les préfets réuniront le conseil départemental de sécurité civile avant le 15 janvier afin d'arrêter les dates (tout ou partie des weekends de février), le nombre de sessions et les lieux où elles se tiendront, au regard des capacités locales d'accueil et d'initiation.

Chaque préfet établira un programme d'actions départemental, au plus tard le 20 janvier 2016 comportant le jour, le lieu et les heures auxquels se tiendront ces sessions d'initiation, ainsi que les contacts utiles. Ce programme sera rendu public via le site internet départemental de l'Etat et par toute action de communication ad hoc, lors du lancement officiel de l'opération au niveau national (date à préciser).

Un site internet sera créé par la DICOM, qui renverra vers les sites internet départementaux de l'Etat. Des supports d'information sont également en cours d'élaboration.

Pour des raisons pratiques et de sécurité, le principe d'une inscription préalable des personnes intéressées auprès des structures assurant l'initiative doit être privilégié.

Bilan de l'opération

Dans la mesure du possible, vous recueillerez les données quantitatives et qualitatives relatives à la fréquentation de ces sessions.